

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2012

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : CURINIER Erick - RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse - IZQUIERDO Françoise (Adjoints)  
BUCHAUT Romain - ROUANET Christian - BELOTTI Michel - BENLAKHLEF Omar - CHARRASSE  
Véronique - GOMEZ Jacqueline - VANPARYS Odette - SALIGNAC Elisabeth

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

## **1. Approbation de la modification POS pour création d'une microcentrale photovoltaïque formulée par la Société ESCOTA**

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport du commissaire enquêteur relatives à l'Enquête Publique (du 27/06/2012 au 27/07/2012 inclus) concernant la modification du POS de la Commune à la demande de la Société ESCOTA en vue de la création d'une microcentrale photovoltaïque (en zone NDI) sur le délaissé autoroutier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres Présents

- **APPROUVE** la modification du Plan d'Occupation des Sols (création d'un sous secteur (NDIe) en zone NDI du POS pouvant recevoir des dispositifs de production d'énergie photovoltaïque).
- **DIT Que** la délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-4 et R123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- **DIT Que** le POS modifié est tenu à la disposition du public en Mairie.

## **2. Demande de subvention au Conseil Général pour le Cinéma pour acquisition « Matériel de Projection Numérique »**

Après avoir pris connaissance des documents et devis présentés, et vu la nécessité de devoir acquérir un équipement de projection en numérique si l'on souhaite que le Cinéma continue à exercer son activité (disparition des bobines film d'ici fin 2012). Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres Présents

- **APPROUVE** l'acquisition de cet équipement
- **ADOpte** le plan de financement proposé (30% Conseil Général, 50% Centre National Cinématographique, 20% Commune)
- **SOLLICITE** l'aide du Conseil Général dans le dispositif « Aide à l'Equipeement des Salles de Cinéma »

## **3. Demande d'acquisition de parcelle (chemin d'accès) Zac Castellet formulée par M. MANDICO Albert**

Après avoir étudié la demande formulée par M. MANDICO Albert pour l'acquisition de parcelles communales d'une superficie de 317 m<sup>2</sup> formant le chemin d'accès à sa propriété sur l'extension de la ZAC du Castellet, à l'unanimité des membres Présents, le Conseil

- **ACCEPTTE** de vendre à M. MANDICO Albert les parcelles communales formant le chemin d'accès à sa propriété d'une superficie totale de 317 m<sup>2</sup> parcelles cadastrées comme suit :
  - N° AA 196 « Lieu dit Castellet » d'une superficie de 210 m<sup>2</sup>
  - Partie de la parcelle AA N° 202 d'une superficie de 107 m<sup>2</sup>Ces parcelles sont situées en Zone ND « Protection de la Nature » du POS
- **PROPOSE** de fixer le prix de vente à 0.30 € le m<sup>2</sup>
- **DIT Que** si l'intéressé accepte la proposition, l'acte sera passé par devant Maître LASSIA, Notaire à Peyrolles en Provence.

#### **4. Mise à jour des effectifs du Personnel Communal**

Après avoir pris connaissance des documents présentés pour la proposition de mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal :

- **Pour suppression de postes non pourvus (après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 21/06/2012 du Centre de Gestion d'Aix)**
- **Pour création de postes d'Adjoint Administratif Territorial 1<sup>ère</sup> classe suite à avancements de grade**

A l'unanimité des membres Présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** la suppression de 5 postes (consécutifs à des avancements de grade, promotion interne ou départ à la retraite)
  - 1 Rédacteur
  - 1 Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> Classe
  - 1 ASEM de 1<sup>ère</sup> Classe
  - 1 Brigadier Chef
  - 1 Chef de Police Municipal
- **ACCEPTE** la création de 2 postes d'Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> Classe pour avancements de grade
- **APPROUVE** le tableau du Personnel ainsi modifié

#### **5. Demande de Subvention exceptionnelle pour l'Association MOTO CLUB St Paulais (achat de Matériel)**

Après avoir pris connaissance du courrier du Moto Club St Paulais qui sollicite une aide pour la mise en place d'un arrosage sur le terrain de Moro Cross Communal, à l'unanimité des membres Présents, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de prendre en charge le devis présenté pour le matériel d'arrosage d'un montant de 3 230.43 € TTC.
- **DIT Que** les travaux de main d'œuvre seront réalisés par le Moto Club

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.